

Charte révisée

version approuvée par le conseil
d'administration du 23 novembre 1998

I - CADRE GENERAL

1.1. Origine

L'association est née en 1981 de la décision prise entre le ministère de l'Équipement (DAEI¹) et d'autres ministères (Affaires étrangères, Coopération, Recherche), avec des organismes fondateurs, publics et privés, de promouvoir dans le réseau professionnel une ouverture et une volonté de diffusion du savoir-faire technique français vers les pays en développement.

Au cours de la première période, entre 1982 et 1988, l'Isted s'est attaché à publier des documents de référence, à organiser des colloques biennaux et à assurer, à compter de 1986, la présence française dans les principales manifestations internationales, en particulier pour le secteur routier.

Avec le rattachement du centre de documentation « Villes en développement » en 1988 et en application des recommandations de l'audit portant sur les missions et orientations de l'association, réalisé en 1991 par le Conseil général des ponts et chaussées, l'Isted a développé la mise en œuvre de programmes de coopération au développement, financés essentiellement par des fonds publics français.

L'élargissement des activités sectorielles s'est confirmé par le rattachement en 1993 des activités d'animation du réseau des dirigeants des chemins de fer d'Afrique après la dissolution de l'Ofermat².

En réponse à la montée en puissance de la compétition économique internationale, dans un contexte d'intégration européenne accélérée, l'Isted a adopté en 1996 de nouvelles orientations sectorielles et géographiques, à vocation plus opérationnelles et impliquant davantage le secteur privé.

Recentré sur les compétences techniques et gestionnaires mieux définies de ses trois pôles sectoriels et ses compétences en matière de communication, d'information et de services, l'Isted développe des partenariats à l'international, en

appui aux intérêts collectifs de ses membres publics et privés, en liaison étroite avec ses partenaires et correspondants.

1.2. Objectifs

Sans se substituer aux actions de ses membres, l'Isted a pour objectif de développer, dans le cadre de ses domaines de compétence, des partenariats à trois niveaux :

- rapprocher ses membres, contribuer à leur information et participer à leur valorisation dans le monde,
- créer entre le plus grand nombre possible d'acteurs français une synergie en vue d'amplifier leur action internationale,
- contribuer à la mise en œuvre de programmes internationaux bilatéraux et multilatéraux, en liaison avec des responsables de pays tiers.

Ces actions, fondées en priorité sur un partenariat public privé, visent à développer une veille sur les évolutions sectorielles. Afin de renforcer les capacités de mobilisation efficace des acteurs publics et privés, l'Isted agit à titre d'organisme d'appui dans le cadre d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage orientée vers les projets opérationnels.

L'Isted s'assure en tant que de besoin, de la coordination de ses actions avec celles de ses membres et s'inscrit notamment en cohérence avec la politique menée à l'égard des pays étrangers par le gouvernement français représenté par les ministères membres de l'association.

1.3. Domaines de compétence

Les domaines de compétence de l'Isted sont ceux qui touchent à l'équipement, aux transports, à l'aménagement ainsi qu'à l'environnement. D'un point de vue opérationnel, le champ d'activité de l'Isted est réparti entre trois pôles sectoriels « Ville », « Route » et « Transport ».

Le pôle « Ville » regroupe les activités couvrant l'ensemble des services urbains, dont les transports urbains, les réflexions et appuis à la conception, la construction et à la délégation de gestion des aménagements réalisés dans les villes, ainsi que l'aménagement du territoire, dans une perspective de développement durable.

Il s'appuie sur le réseau « Villes en développement » (ReVed) pour regrouper l'offre française en matière de recherche, d'expertise et de formation, sur la base de son fonds documentaire et de ses partenaires et correspondants français, francophones et européens en priorité.

Le pôle « Route » s'attache à développer les activités ayant trait à la production, l'entretien et l'exploitation des infrastructures, ainsi que les questions liées à la sécurité et à l'environnement.

Le pôle « Transport », traité par mode, regroupe les questions relatives à la fois aux infrastructures et à l'exploitation, mais avec le souci de leur inter modalité ainsi que de leur inscription dans leur environnement physique et institutionnel.

Pour animer les activités dans chacun de ces secteurs, l'Isted mobilise en tant que de besoin les compétences nécessaires auprès de ses membres et partenaires publics et privés.

1.4. Champ géographique

L'Isted intervient de façon prioritaire dans l'ensemble des pays hors de l'OCDE³, qu'il s'agisse de pays en développement, émergents ou en transition.

Sur demande d'un de ses membres et après accord du bureau, l'Isted peut intervenir en dehors de ces zones géographiques. Le conseil d'administration est informé spécifiquement du contenu de ces interventions.

II - PARTENAIRES

L'Isted réunit dans le cadre de ses missions et des actions qui en résultent, les différents acteurs concernés. Sa spécificité est d'être une plate-forme de concertation, d'information et d'action au service de ses membres publics et privés.

2.1. Acteurs

Trois types d'acteurs sont regroupés autour de l'Isted :

- les membres de l'association qui financent de nombreuses activités permanentes, des services ponctuels et des programmes opérationnels,

- les partenaires qui ont choisi de s'appuyer sur l'Isted pour développer des activités ponctuelles et opérationnelles,
- les correspondants qui entretiennent des relations avec l'association et bénéficient de ses services.

2.2. Réseaux

Par sa vocation même, l'Isted est largement ouvert et en contact permanent avec de nombreux réseaux de correspondants externes.

Il s'agit des organismes internationaux et groupements professionnels en direction ou en provenance desquels les actions de représentation, d'information ou d'action sont développées et notamment :

- des organismes internationaux ou agissant à l'international, regroupant des compétences sectorielles (AIPCR⁴, UITP⁵, ITS⁶...),
- des institutions chargées de rassembler, d'enseigner ou de diffuser les connaissances dans ces domaines,
- des regroupements d'institutions (collectivités locales, ONG...) et des professionnels, porteurs des échanges internationaux.

Par ailleurs, l'Isted développe des liens privilégiés avec les principaux bailleurs de fonds internationaux comme la Banque mondiale et les directions générales de la Commission européenne qui financent des activités au profit de pays tiers.

III - MISSIONS

Afin de répondre de manière efficace aux objectifs fixés, l'Isted met en œuvre trois types de missions :

Missions permanentes de concertation, d'animation, d'information et d'échanges. Ces missions s'appuient sur des outils de collecte et de diffusion d'information (documentation, bulletins, messagerie), sur la constitution de bases de données et le pilotage d'activités pérennes de formation et d'information. Ces missions permanentes nécessitent la constitution et la maintenance de fichiers de diffusion.

Missions opérationnelles pour la définition, le pilotage et l'animation de programmes complexes. S'appliquant à des secteurs ou des zones géographiques définis par un ou plusieurs maîtres d'ouvrage et s'appuyant sur les compétences techniques propres de l'Isted et de ses membres, leur mise en œuvre repose sur des moyens juridiques, techniques et financiers appropriés, privilégiant le recours à la sous-traitance et à des compétences extérieures reconnues, dans le cadre de montages institutionnels adaptés.

Missions ponctuelles de prestations intellectuelles et de prestations de service. Cela concerne aussi bien des missions d'expertise, d'évaluation, que l'édition, la publication et la diffusion, ainsi que l'accueil de délégations étrangères et l'organisation de la présence française dans des manifestations internationales. L'Isted s'appuie sur des outils performants en matière de fichiers d'experts, de logiciel de mise en page informatique, un site internet et la réalisation d'outils de communication adaptés (catalogues d'exposants...), en liaison étroite avec d'autres organismes d'appui.

IV - ORGANISATION ET MOYENS

Pour la réalisation de ses missions et des actions qu'elles sous-tendent, l'Isted agit sous le contrôle de son conseil d'administration et de son bureau.

Il s'appuie sur trois comités sectoriels de pilotage qui suivent les missions confiées à l'Isted et examinent les propositions à soumettre au conseil d'administration.

Les comités sectoriels de pilotage correspondent aux trois pôles d'activité de l'Isted (« Ville », « Route », « Transport ») et comprennent les représentants des membres intéressés du secteur concerné : entreprises et bureaux d'études, organismes techniques et syndicats professionnels, administrations et bailleurs de fonds.

Chaque vice-président du bureau est chargé du suivi des programmes élaborés par le comité sectoriel de pilotage du secteur dont il a la charge et qu'il soumet à l'accord du conseil d'administration. Le délégué général propose la constitution de ces comités, veille à leur réunion et à leur animation par le chargé de pôle concerné.

Dans le respect de ses objectifs, l'Isted assure des activités de communication et d'information. Un vice-président est chargé du suivi et de la coordination de ces activités. Il s'appuie sur un club de dirigeants d'entreprises, de bureaux d'études et d'organismes membres.

Les quatre postes de vice-président sont occupés, autant que faire se peut, à parité par des représentants du secteur public et du secteur privé.

V - RESSOURCES

Les ressources de l'Isted comprennent : les cotisations de ses membres, les subventions ou dotations en nature, la rémunération des prestations de service rendues aux membres de l'association, la vente de services à l'ensemble des partenaires de l'association et, d'une manière générale, toutes ressources conformes aux statuts de l'association et aux dispositions de leur mise en œuvre précisées par le règlement intérieur.

Les cotisations, subventions et dotations dont l'association est rendue bénéficiaire, contribuent à assurer les missions permanentes qui lui sont confiées.

Les missions opérationnelles, pour lesquelles l'Isted est choisi dans un cadre de non concurrence avec ses membres, bénéficient d'un financement spécifique dont le suivi et l'exécution sont traités dans sa comptabilité de façon à pouvoir être présenté séparément.

Les missions ponctuelles, financées par les membres de l'association, font l'objet d'une décision expresse d'un maître d'ouvrage et d'un budget spécifique qui doit être en équilibre et assurer la couverture des charges diverses de l'association.

VI - DISPOSITIONS DIVERSES

À la demande d'un ou plusieurs de ses membres et dans le respect des règles juridiques, administratives et financières auxquels il est soumis, l'Isted pourra également être amené à reprendre des activités précédemment mises en œuvre dans un cadre différent. Dans ce cas, comme de manière générale, les règles définies pour le fonctionnement de l'Isted, seront appliquées à ces programmes.

- ¹ Direction des affaires économiques et internationales
- ² Office français de coopération pour les chemins de fer et les matériels d'équipement
- ³ Organisation de coopération et de développement économiques
- ⁴ Association mondiale de la route
- ⁵ Union internationale des transports publics
- ⁶ *Intelligent Transport Systems* - Systèmes de transport intelligent